Nations Unies S/PV.4989



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4989e séance

Vendredi 11 juin 2004, à 12 h 50

New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	Mme Cadenbach
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	Mme d'Achon
	Pakistan	M. Akram
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2004/427)

04-38523 (F)



La séance est ouverte à 12 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2004/427)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, document S/2004/427.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/484, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil qu'en ma qualité de Président du Conseil, j'ai rencontré les représentants des parties, qui m'ont confirmé qu'ils s'en tenaient à leurs positions, connue de tous, sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Sur la base de ces rencontres, en ma qualité de Président, et avec le consentement des membres du Conseil, j'ai tiré la conclusion que le Conseil pouvait se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1548 (2004).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Syr Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la présente résolution qui proroge le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Il est indéniable que la situation à Chypre a évolué, non seulement depuis les référendums du 24 avril, mais également au fil des 40 années de présence de cette opération sur l'île. En conséquence, nous appuyons la décision du Secrétaire général d'entreprendre un examen complet du rôle de l'UNFICYP et de faire des recommandations à cet égard. Nous attendons avec intérêt le prompt examen de ces recommandations par le Conseil de sécurité afin d'adapter la Force pour qu'elle reflète les exigences actuelles.

La conclusion heureuse des travaux du Conseil concernant l'UNFICYP aujourd'hui va désormais lui permettre de centrer son attention sur l'examen du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices, dont s'est félicité le Royaume-Uni.

M. Cunningham (États-unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La récente évolution importante de la situation à Chypre, y compris le résultat des référendums sur le plan de paix du Secrétaire général et sur l'entrée de Chypre dans l'Union européenne, a fondamentalement modifié la donne à Chypre et exige un examen critique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et du rôle à jouer par cette mission. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général de formuler des recommandations sur le mandat, les effectifs et le concept d'opérations de la Force d'ici trois mois. Nous attendons également avec intérêt des recommandations concernant le financement futur de l'UNFICYP.

Les États-Unis ont voté pour la présente résolution parce qu'elle prévoit un calendrier pour que le Conseil donne suite à ces recommandations. Il doit être clair que la bonne marche à suivre pour le Conseil est d'adopter un nouveau mandat pour l'UNFICYP en fonction des recommandations du Secrétaire général. Les ressources des opérations de maintien de la paix sont mises à rude épreuve, car la demande d'opérations

de maintien de la paix de l'ONU a fortement augmenté ces dernières années. Le Conseil doit être disposé à réexaminer les opérations de maintien de la paix en cours afin de procéder aux changements rendus nécessaires par les circonstances nouvelles et, ainsi, de gérer de manière responsable les ressources du maintien de la paix et de préserver l'appui à de nouvelles opérations de maintien de la paix.

La présente résolution traite également des restrictions encore imposées sur les opérations de l'UNFICYP par les forces turques et chypriotes turques. Nous regrettons qu'en raison du résultat des référendums, et plus particulièrement du rejet du plan des Nations Unies par la partie chypriote grecque, le transfert territorial qui était censé avoir lieu aux termes de plan n'ait pas été réalisé. Il aurait permis un transfert pacifique des zones où l'UNFICYP a dû et doit encore s'occuper des violations du statu quo militaire, comme à Strovilia.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour dire quelques mots concernant le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2004/437). Nous regrettons le résultat des référendums du 24 avril sur le plan de règlement de l'ONU, qui constitue une occasion manquée de parvenir à la paix. Nous apprécions grandement les efforts impartiaux déployés par le Secrétaire général et son Conseiller spécial, Alvaro de Soto, pour réaliser la paix à Chypre, et nous nous félicitons du rapport objectif, équilibré et précis du Secrétaire général, que nous appuyons.

Nous appuyons pleinement les conclusions et les recommandations contenues dans ce rapport. Nous sommes d'accord avec la conclusion selon laquelle le rejet du plan de règlement du Secrétaire général par l'électorat chypriote grec soulève des questions fondamentales quant à son engagement envers une solution fédérale, bicommunautaire et bizonale du problème de Chypre. Nous appuyons à la fois la suggestion faite dans le rapport que les Chypriotes grecs réfléchissent à cette question et la conclusion selon laquelle, s'ils demeurent attachés à une telle solution, ils doivent en apporter la preuve pas seulement en paroles mais également en actes.

Nous reconnaissons avec le rapport que la voie à suivre pour le règlement est que les Chypriotes grecs expriment de façon claire et une fois pour toutes les préoccupations qu'ils ont mentionnées concernant l'exécution du plan de règlement et ses dispositions en matière de sécurité. Ce n'est qu'une fois que ces préoccupations auront été exprimées, qu'elles pourront être traitées par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, où nous demeurons disposés à jouer un rôle constructif.

Nous appuyons l'évaluation faite dans le rapport selon laquelle la Turquie et les Chypriotes turcs ont tout mis en œuvre pour parvenir à un règlement sur Chypre. Nous partageons la gratitude du Secrétaire général pour les efforts déployés par le dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Talat, tant au moment des pourparlers que lors des préparatifs des référendums. Comme l'indique le rapport, le Gouvernement turc a appuyé solidement les efforts du Secrétaire général pour parvenir à une solution. Le Premier Ministre Erdogan a respecté son engagement d'être en première ligne dans la recherche d'une solution, et en fait, c'est le changement de politique du Gouvernement turc qui a rendu possible l'effort de paix de cette année.

Tout comme le Secrétaire général, nous apprécions le soutien que la Grèce a fourni à ses efforts, notamment s'agissant aussi spécifiquement de son plan de règlement définitif.

Comme le rapport l'indique, les Chypriotes turcs se sont, avec leur « oui », prononcés clairement et de façon convaincante en faveur d'une Chypre unie sous la forme d'une fédération de deux communautés et de deux zones. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général au paragraphe 93 du rapport, selon laquelle les membres du Conseil de sécurité devraient encourager les Chypriotes turcs et la Turquie à rester attachés à la réalisation de l'objectif de la réunification. Nous sommes d'accord qu'à cette fin, et non pour que la sécession soit reconnue ou facilitée, le Conseil de sécurité devrait montrer clairement à tous les États la voie à suivre, qui est celle de la coopération sur le plan bilatéral et dans les instances internationales afin d'éliminer les restrictions et les barrières inutiles qui ont pour effet d'isoler les Chypriotes turcs et d'empêcher leur développement. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'une telle démarche va dans le sens des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité.

Nous comptons que le Conseil de sécurité prendra des mesures résolues à l'appui du Secrétaire

général et des recommandations contenues dans son rapport.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Suivant la recommandation du Secrétaire général, nous avons voté pour la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour une période de six mois. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'examen annoncé du mandat de l'UNFICYP qui sera entrepris par le Secrétaire général.

Enfin, nous appelons les parties à demeurer attachées à l'objectif de la réunification. Nous estimons que toute mesure favorisant la réunification mérite notre appui. Dans cette optique, nous pensons qu'il serait bon d'adopter des mesures visant à réduire le fossé qui sépare les deux communautés en matière de développement. De telles mesures doivent être conformes aux dispositions des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité et, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport (S/2004/437), ne doivent pas viser à faire obtenir la reconnaissance d'un autre État à Chypre ou d'aider la sécession.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan a voté pour la résolution 1548 (2004), qui autorise la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour six mois. Mais nous avons appuyé la résolution en dépit de sérieuses réserves.

La présente résolution était censée proposer une prorogation technique de l'UNFICYP pour une brève période afin de permettre au Secrétaire général et au Conseil de sécurité d'entreprendre l'examen du mandat, des effectifs et du concept d'opérations de la Force au regard de la nouvelle situation. Cela est la suite logique du récent rejet du plan de compromis du Secrétaire général en vue d'un règlement complet à Chypre et des positions adoptées par les parties concernées. C'est pourquoi, à notre avis, le mandat de l'UNFICYP n'aurait dû être prorogé que de trois mois pour permettre de procéder à cet examen, au lieu des six mois entérinés par la résolution.

En outre, l'insertion du paragraphe 3 du dispositif fait que la résolution n'est plus une proposition de procédure mais une proposition de fond. La référence faite dans ce paragraphe aurait pu être équilibrée par la formulation qui avait été proposée par une autre délégation au cours de nos consultations. La résolution aurait dû également faire référence au rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices, qui a été présenté le 8 juin par son Envoyé spécial, M. Alvaro de Soto.

En avril dernier, après des décennies d'hostilités sur l'île, les référendums sur le plan du Secrétaire général pour la réunification de Chypre laissaient espérer un règlement permanent du problème chypriote. Malheureusement, le plan a été rejeté par la partie chypriote grecque, alors qu'il était accepté par la partie chypriote turque.

Le Secrétaire général estime qu'une occasion historique a ici été manquée, ce qui est un point de vue largement partagé par la communauté internationale. Le Secrétaire général estime que le rejet de son plan constitue un recul important qui jette une ombre d'incertitude sur la mise en œuvre d'un certain nombre de questions si chères au cœur de tant de Chypriotes, dont la question de la réunification de l'île.

Au paragraphe 83 de son rapport sur sa mission de bons offices, le Secrétaire général déclare que :

> « Les avantages qui en découlaient pour les Chypriotes grecs, qu'ils recherchent depuis des décennies – notamment la réunification de Chypre, le retour d'une large bande de territoire, le retour chez elles de la plupart des personnes déplacées, […] le retrait de toutes les forces non autorisées par les traités internationaux […], tout cela est maintenant perdu. Le résultat est le maintien du statu quo, un statu quo jugé inacceptable par le Conseil de sécurité. »

Au paragraphe 93 du rapport, le Secrétaire général déclare :

> « Je souhaiterais […], [que les membres du Conseil] montrent clairement à tous les États la voie à suivre, qui est celle de la coopération sur le plan bilatéral et dans les instances internationales afin d'éliminer les restrictions et les barrières inutiles qui ont pour effet d'isoler les Chypriotes turcs et d'empêcher leur développement, cette élimination allant à mon avis dans le sens des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil. »

Le Conseil de sécurité entérinera bientôt, nous l'espérons, cette recommandation du Secrétaire général et exhortera la communauté internationale à prendre des dispositions concrètes pour mettre un terme à l'isolement économique de la communauté chypriote

turque, pénalisée depuis tant d'années et qui ne peut pas jouir aujourd'hui des avantages de l'adhésion à l'Union européenne accordés à ses compatriotes chypriotes grecs.

Dans les circonstances, et en attendant de prendre une décision concernant le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices, le Conseil de sécurité aurait dû prendre une position plus équitable dans la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui. Une disposition saluant le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices aurait été une façon d'indiquer cette position équitable. Malheureusement, même cette proposition n'a pas été prise en compte dans le texte.

Nous ne pouvons qu'espérer que la résolution que nous venons d'adopter n'aura pas d'effet contraire à ce que nous recherchons et qu'elle n'engendrera pas de nouveau sentiment d'injustice au sein de la communauté chypriote turque. Le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures en vue de renforcer la position du Secrétaire général dans toute initiative qu'il pourra prendre afin de mettre en œuvre son plan et de nous rapprocher, par là, du règlement de la question chypriote sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale tenant compte des souhaits et des intérêts des communautés chypriotes grecque et turque.

M. Baali (Algérie) : Ma délégation a voté pour la résolution sur la question de Chypre parce qu'elle vient en réponse au vœu formulé par le Gouvernement chypriote de maintenir dans l'île la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre au-delà du 15 juin 2004. Ma délégation aurait voulu que, comme cela avait été agréé au départ, le projet de résolution soit un texte purement technique; de toute évidence, ce n'est pas tout à fait le cas, comme vient de le faire observer mon collègue du Pakistan.

Ma délégation espère que le Conseil de sécurité examinera le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices, y compris les recommandations qui y sont contenues.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a voté pour la résolution puisque, selon la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), après consultation avec les deux parties et les Puissances garantes, en l'absence d'un règlement global, la présence de l'UNFICYP sur l'île reste nécessaire. Nous saluons l'intention du Secrétaire général de procéder à un examen du mandat de l'UNFICYP, des effectifs de la force et du concept d'opérations. Nous avons la conviction que dans les conditions actuelles, un examen d'ensemble du mandat de la Mission des Nations Unies à Chypre est nécessaire.

L'examen de l'UNFICYP est une étape obligée, si l'on veut qu'une avancée soit possible à Chypre, comme l'a expliqué également le Secrétaire général dans son rapport sur sa mission de bons offices. En tant que pays de la région, la Roumanie considère que les efforts déployés en vue de la réunification de Chypre doivent se poursuivre. Au cours du mois passé, il y a eu une évolution considérable et les perspectives de règlement de ce problème ancien sont désormais bien meilleures. Comme il est indiqué dans le paragraphe 81 du rapport, « Une fluidité nouvelle caractérise maintenant l'interaction des acteurs ». On constate également des évolutions positives encourageantes entre la Grèce et la Turquie et, ce qui est probablement le plus important, avec le message envoyé par les Chypriotes turcs en faveur de la réunification.

Tous ces éléments peuvent progressivement contribuer à améliorer la situation sur le terrain et à créer les conditions propices à une relance des efforts. C'est au premier chef aux dirigeants des deux communautés qu'il incombe de poursuivre ces efforts. Nous avons besoin d'une impulsion solide des dirigeants et de la bonne volonté de toutes les parties, ainsi que d'une attention soutenue de la communauté internationale, pour pouvoir trouver un règlement encore réalisable à cette question qui n'a que trop duré.

L'Union européenne a joué un rôle majeur dans la tentative récente de mettre fin à la division sur l'île. Nous espérons que l'Union restera une force motrice dans les efforts de réunification de Chypre.

Concernant les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices, nous sommes favorables à de nouvelles mesures du Conseil en vue d'encourager l'évolution positive de la question chypriote ainsi qu'à toute mesure de l'Union européenne et des autres parties prenantes de la communauté internationale visant à promouvoir la réunification et la bonne volonté sur l'île. À cet égard, il pourrait être utile d'éliminer les restrictions et barrières inutiles à l'encontre de la

communauté chypriote grecque, compte dûment tenu des résolutions 541 (1983) et 550 (1984).

Nous tenons néanmoins à lancer un avertissement contre toute mesure hâtive de nature à bouleverser l'équilibre délicat atteint à Chypre.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.